

Foire aux questions – administration des régimes d'assurance collective



Foire aux questions

Vous souhaitez accéder au portail des administrateurs de régimes d'assurance collective?

Si vous aviez accès à notre ancien système, vous pouvez simplement ouvrir une session sur groupadmin.empire.ca.

Avez-vous soumis votre [formulaire d'inscription](#)?

Lorsque vous aurez soumis votre formulaire d'inscription, nous créerons votre compte. Vous recevrez un courriel confirmant vos renseignements.

Cliquez sur le lien dans le courriel ou cliquez sur « S'inscrire » à partir du site Web groupadmin.empire.ca, puis choisissez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.

Vous recevrez un courriel afin de confirmer votre adresse de courriel.

Sélectionnez le rôle d'administrateur de régime.

Entrez tous les renseignements indiqués dans la partie « Étape 2 » du courriel.

Comment réaliser une opération :

Veuillez consulter notre [guide relatif aux opérations effectuées sur le portail](#) pour obtenir des instructions détaillées pour toutes les opérations.

Période d'attente/date d'admissibilité/date d'effet :

- **Date d'embauche :** Date d'embauche réelle de l'employé
- **Date d'effet :** Date à laquelle vous souhaitez que la protection soit en place pour l'employé.
- **Date d'admissibilité :** Vous ne la verrez que lorsque vous aurez sélectionné une division et une catégorie. La date d'admissibilité est généralement la date d'embauche. Il s'agit de la date à partir de laquelle la période d'attente devrait commencer, s'il y a lieu.
- **Renoncer à la période d'attente :** la période d'attente de chaque division est habituellement d'une durée fixe de 3 mois.

Exemple 1

La période d'attente de votre régime pour un employé à temps plein est de 3 mois. Vous souhaitez renoncer à la période d'attente d'un employé embauché le 1^{er} septembre 2020.

- **Date d'embauche :** 1^{er} sept. 2020
- **Date d'effet :** 1^{er} sept. 2020
- **Date d'admissibilité :** 1^{er} sept. 2020
 - Veuillez sélectionner « Oui » à la question « Renoncer à la période d'attente? »

Exemple 2

La période d'attente de votre régime pour un employé à temps plein est de 6 mois. Un employé embauché le 1^{er} septembre 2020 doit effectuer une période probatoire de 3 mois avant d'être considéré comme un employé à temps plein. Vous voulez appliquer une période d'attente de 6 mois à partir de la date à laquelle l'employé termine la période probatoire.

- **Date d'embauche** : 1^{er} sept. 2020
- **Date d'effet** : 1^{er} juin 2021
- **Date d'admissibilité** : 1^{er} déc. 2020
 - Veuillez sélectionner « Non » à la question « Renoncer à la période d'attente? »

Exemple 3

La période d'attente de votre régime pour un employé à temps plein est de 6 mois. Un employé embauché le 1^{er} septembre 2020 doit effectuer une période probatoire de 3 mois avant d'être considéré comme un employé à temps plein. Vous souhaitez faire une exception pour que la protection entre en vigueur dès que l'employé termine la période probatoire.

- **Date d'embauche** : 1^{er} sept. 2020
- **Date d'effet** : 1^{er} déc. 2020
- **Date d'admissibilité** : 1^{er} déc. 2020
 - Vous renoncez de ce fait à la période d'attente. Veuillez sélectionner « Oui » à la question « Renoncer à la période d'attente? ».

Vous éprouvez des difficultés?

1. Assurez-vous d'utiliser Google Chrome ou Microsoft Edge.
2. Supprimez votre historique de navigation
3. Ouvrez une fenêtre de navigation privée
4. Effectuez une déconnexion forcée : rendez-vous sur la page **groupadmin.empire.ca/logout**, puis ouvrez une nouvelle session.



Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre directeur ou directrice de comptes de l'Empire Vie.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est, Kingston ON K7L 3A8

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}

empire.ca info@empire.ca 1 877 548-1881

GRP-2593-FR-06/21

